

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

**OBJET :****Budget Supplémentaire 2022****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Mélissa FOULQUE procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2022, le Budget Primitif 2022 de la ville de Gap a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2021 tel que présenté ci-dessous :

## **BUDGET GENERAL**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	23 321 010,38
Charges de personnel	2 197 000,66
Atténuations de produits	152 978,50
Autres charges de gestion courante	485 782,00
Charges Exceptionnelles	221 362,68
Virement à la section d'investissement	7 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 378 134,22</b>

<b>RECETTES</b>	
Résultat reporté	32 709 031,72
Produits des services	154 978,50
Produits de gestion courante	70 000,00
Impôts et Taxes	208 101,00
Dotations, Subventions et Participations	106 023,00
Produits Exceptionnels	130 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 378 134,22</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	304 206,00
Immobilisations corporelles	915 982,89
Immobilisations en cours	7 006 923,74
Dépôts et Cautionnements	2 000,00
Immobilisations financières	300 000,00
Restes à réaliser	13 847 230,26
Résultat Reporté	741 262,72
<b>TOTAL</b>	<b>23 117 605,61</b>

RECETTES	
Subventions	1 527 112,63
Dépôts et Cautionnements	2 000,00
Virement de la section de fonctionnement	7 000 000,00
Affectation résultat	7 785 499,60
Restes à réaliser	6 802 993,38
<b>TOTAL</b>	<b>23 117 605,61</b>

## BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	468 784,00
Charges de personnel	2 000,00
Autres charges de gestion courante	7 900,00
Charges Financières	5 000,00
Charges Exceptionnelles	2 115,43
Virement en section d'investissement	100 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>585 799,43</b>

RECETTES	
Excédent de Fonctionnement reporté	592 929,43
Produits des services	-20 000,00
Produits Exceptionnels	12 870,00
<b>TOTAL</b>	<b>585 799,43</b>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	176,00
Immobilisations corporelles	10 000,00
Immobilisations en cours	89 824,00
Résultat reporté	543 564,01
Restes à réaliser	28 369,47
<b>TOTAL</b>	<b>671 933,48</b>

RECETTES	
Affectation Résultat	332 428,01
Virement du fonctionnement	100 000,00
Restes à réaliser	239 505,47
<b>TOTAL</b>	<b>671 933,48</b>

## BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	- 16 046,27
Charges de Personnel	28 100,00
Charges Exceptionnelles	4 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 053,73</b>

RECETTES	
Résultat reporté	16 053,73
<b>TOTAL</b>	<b>16 053,73</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	1 500,00
Immobilisations corporelles	16 078,57
Restes à réaliser	15 913,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 491,57</b>

RECETTES	
Résultat reporté	33 491,57
<b>TOTAL</b>	<b>33 491,57</b>

## BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	300 527,97
Charges exceptionnelles	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>304 027,97</b>

RECETTES	
Résultat reporté	304 027,97
<b>TOTAL</b>	<b>304 027,97</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	4 213,78
Immobilisations en cours	28 000,00
Restes à réaliser	2 103 503,33
<b>TOTAL</b>	<b>2 135 717,11</b>

RECETTES	
Restes à réaliser	2 000 000,00
Résultat reporté	135 717,11
<b>TOTAL</b>	<b>2 135 717,11</b>

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	606 250,16
Charges Exceptionnelles	5 107,11
Virement en section d'investissement	142 446,35
<b>TOTAL</b>	<b>753 803,62</b>

RECETTES	
Produits exceptionnels	85 429,27
Résultat reporté	668 374,35
<b>TOTAL</b>	<b>753 803,62</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations en cours	142 446,35
<b>TOTAL</b>	<b>142 446,35</b>

RECETTES	
Virement du fonctionnement	142 446,35
<b>TOTAL</b>	<b>142 446,35</b>

#### Décision:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 2 juin 2022, il est proposé :

**Article unique** : d'approuver le budget supplémentaire 2022 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- CONTRE : 5

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022

Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022